

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

Installation et exploitation de quatre cabines téléphoniques sur la voie publique

82.070

DATE DE CONVOCATION

9 Avril 1982

DATE D'AFFICHAGE

9 Avril 1982

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 21
Nombre de votants 24

Pour
Contre
Abstentions

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

30. AVR. 1982

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

MAIRIE DE ROYAN
Extrait du Registre des Délibérations

3. AVR. 1982

N° 864

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt deux
le seize avril à dix heures
trente à dix heures huit heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Pierre LIS

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOCHE, MM. LACHAUD, BOUTET,
MM. BUJARD, BOUCHET, DUFOUR
MM. PAPEAU, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, BOISARD, GUICHAOUA,
MM. BROTEAU, DUFEIL, BERLAND, CABAL, PELLETIER, TAP, Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. le MAIRE
BOULAN par M. BROTEAU
MAURELLET par M. DUFEIL

Absents : MM. POUGET, VIAUD

Excusé : M. TETARD

Monsieur Jean-Claude MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Direction des Télécommunications de la région Poitou-Charentes a sollicité l'autorisation d'installer et d'exploiter de nouvelles cabines téléphoniques publiques équipées d'un appareil à encaissement de taxes aux emplacements ci-après :

- Place Charles de Gaulle (cabine pour handicapés)
- Nouvelle criée
- Parking Marché du Parc
- Angle Avenue Emile Zola et Avenue des Chênes Verts

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur les dispositions de la convention à intervenir entre M. le Directeur de l'Administration des Télécommunications et M. le Maire de la Ville de ROYAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le projet de convention pour l'installation et l'exploitation de cabines téléphoniques sur les voies publiques de la commune de ROYAN, telle que présentée par l'Administration des Télécommunications,

./.

Vu l'avis favorable émis par la Commission Municipale "Urbanisme et Construction. Equipement et Environnement. Travaux", réunie le 31 Mars 1982.

Considérant l'intérêt que présente cet équipement complémentaire pour la population sédentaire et estivale,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer la convention d'installation et d'exploitation de Quatre (4) cabines téléphoniques publiques, équipées d'un appareil à encaissement des taxes, sur le sol des voies publiques précitées.
- d'imputer la dépense correspondante aux frais de nettoyage et d'éclairage pour cabines téléphoniques, sur les crédits inscrits au Budget Primitif pour l'exercice 1982, Chapitres 932 et 936.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

